



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## fonctionnement

Question écrite n° 50124

### Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle tout particulièrement l'attention de Mme la ministre déléguée à l'intégration, à l'égalité des chances et à la lutte contre l'exclusion sur le dossier de l'accessibilité des personnes sourdes à la justice et au droit. En effet, le numéro d'appel téléphonique 114 pour les victimes de discriminations est un grand progrès. Cependant comment les personnes sourdes pourraient-elles accéder à ce service, puisque, sauf erreur, il s'agit d'une ligne téléphonique, donc hors de portée de ce public sauf à solliciter le relais d'une personne entendante, ce qui retirera toute confidentialité à sa démarche ? Une majorité de personnes sourdes sont équipés de fax, ne pourrait-on pas équiper le numéro d'appel d'un fax. Elle lui demande donc quelles mesures précises elle compte prendre dans ce dossier.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50124

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** intégration, égalité des chances et lutte contre l'exclusion

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 novembre 2004, page 8588